

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DE JUIN 2019

- Le contrat enfance jeunesse avec la CAF étant arrivé à expiration, le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention CEJ 2019-2021, avec la CAF.
- L'étude de renforcement du réseau d'eau potable rue du Deffois étant terminée, il convient de lancer un appel d'offres pour la pose de 750 m de canalisation afin de pouvoir assurer la défense incendie. Le coût prévisionnel est de 150 000 € HT. Le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires pour lancer cet appel d'offres et à signer tout document relatif à cette affaire.
- L'étude d'extension du réseau d'assainissement rue du Deffois est terminée, il convient de lancer un appel d'offres pour la réalisation de mise en séparatif d'un réseau unitaire sur 250 m et construction d'un réseau séparatif sur environ 750 m. Le coût prévisionnel est de 310 000 € HT. Le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires pour lancer cet appel d'offres et à signer tout document relatif à cette affaire.
- Validation de la candidature de Monsieur Patrick HUMBERT pour l'ouverture et la fermeture de l'église à compter du 1^{er} juillet 2019, sachant que la personne qui assurait cette fonction a mis fin à son contrat au 30 juin 2019.
- signature d'une nouvelle convention avec les Restos du Cœur, pour son occupation de la salle René Roussel.
- Accord sur le montant du devis du Cabinet ISABEY, d'un montant de 9 500 € HT afin qu'il propose un cahier des charges et le coût des études et du dépôt de permis éventuel de l'agrandissement du multi-accueil. En effet, la partie périscolaire est devenue trop petite compte tenu du nombre d'enfants qui la fréquente. Deux services de repas sont faits actuellement et le nombre d'enfants étant en augmentation régulière, la surface de restauration ne convient plus. Un troisième service n'est pas envisageable compte tenu de la plage horaire 11 h 30 – 13 h 30. Il est donc nécessaire de prévoir un agrandissement. Parallèlement, l'éducation nationale va ouvrir une classe passerelle au 1^{er} septembre 2019 qui sera installée provisoirement dans les locaux du groupe scolaire. A terme, cette classe passerelle devrait pouvoir être accueillie dans les locaux du multi-accueil, après agrandissement. C'est le Cabinet ISABEY qui avait été à l'origine du projet.
- Annulation et remplacement de la délibération n° 19/49 prise pour la réfection des trottoirs Grande Rue qui est illégale, le montant total des travaux étant supérieur à 25 000 € HT nécessitait de fait, un marché avec appel d'offres. L'addition de deux chantiers était une erreur, puisqu'il s'agissait de deux chantiers différents : - l'un concerne la mise en accessibilité d'un trottoir après achat de terrain à des particuliers, pour un coût global de travaux de 16 783 € HT. – l'autre concerne la réfection d'un trottoir pour la somme de 22 134,50 € HT.
- Accord sur l'offre de l'entreprise GP ROUTES de Dournon, pour la somme de 16 783 € HT, pour la mise en accessibilité des trottoirs au niveau des propriétés 40 et 42 Grande Rue, avant travaux de réfection de la route départementale.
- Accord pour le versement d'une subvention à l'école Saint-Bénigne qui scolarise 32 enfants. Le montant de la scolarité est estimé à 675 €/enfant. Sachant que la Commune doit participer à l'éducation des enfants scolarisés en primaire sur la commune, le Conseil municipal approuve le versement de 675 € x 32, soit la somme de 21 600 €.
- Subventions associations 2019 : Jumelage : 1 000 € - ADMR : 1 380 € en 2 fois – Maison des Parents : 150 € - Coup de Pouce : 650 € - Donneurs de Sang : 850 € en 2 fois – Myopathies : 80 € - Mucoviscidose : 80 € - TRI : 280 € - Croix Rouge : 80 € - Ligue contre le Cancer : 150 € - Prévention Routière : 80 € - Pupilles Ecoles Publiques : 80 € - Tennis : 230 € - Football : 820 € en 2 fois – Harmonie des Pays de Chaux : 250 € - Louis Pasteur Vélo : 50 € - Vents du Futur : 1 200 € - URFOL (cinéma) : 1 550 € - Comité des Fêtes : 2 400 € - Comité des Fêtes (compensation Téléthron) : 200 € -

Anciens Combattants : 70 € - Musée Déportation : 30 € - UNC AFN : 70 € - Amicale Ecole Publique : 500 € - Amicale Ecole Privée : 410 € - Chasse : 200 € - Sports et Loisirs du Val d'Amour : 160 € - LRT Moto circuits : 120 € - Ecole du Chat : 300 € - Théâtre Les Cabochons : 150 € - Musica Mea : 150 € - Unissons-nous pour Léna et Noé : 150 €.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de voirie communale. Le Maire informe le Conseil municipal que la longueur de voirie de 2019 sera prise en compte dans le calcul de la DGF de 2020. La longueur de voirie déclarée aux services de la Préfecture par la Commune doit être actualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. De ce fait, la nouvelle longueur de voirie communale est arrêtée à 22 248 mètres et le Maire est autorisé à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2020.

- Accord pour vendre la parcelle de terrain à bâtir au lotissement à l'Isle, lot n° 13 cadastré ZO 170, d'une superficie de 846 m² au prix de 49 €/m², soit 41 454 € TTC, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

- Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes pour les Jurés d'Assises 2020 : - Mme MACHRHOUL Ilham, épouse RETROUVEY – Mme MATRAT Laurence, épouse HUMBERT – M. RENARD Claude.

- Accord est donné au Maire de signer la convention permettant la transmission par voie électronique, des actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

- Accord pour vendre au candidat acquéreur les garages du Centre Bourg destinés à la création d'un laboratoire de boucherie-charcuterie-traiteur pour le repreneur des locaux de la boucherie existante qui est contigüe, cadastrée section ZK, parcelle 151 d'une superficie de 83 m². La transaction se fera sous forme d'un bail précaire. Le prix de vente sera de 60 000 € TTC + 18 156 € TTC de matériel. La location est fixée à 200 €/mois, les loyers seront déduits lors de la vente finale. La location vente a pris effet au 01/09/2017, la vente se fera au plus tard le 31/08/2019. En conséquence, le prix de vente courant juillet sera de : 78 156 € - 4 400 € de loyer – 600 € de dépôt de garantie = 73 156 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 25 janvier 2019.